



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016

Ordre du jour :

1. Présentation par le Ministre de la Coopération et de l'Aide humanitaire
- de la future programmation avec le Kosovo, et
- du nouveau programme indicatif de coopération (PIC) avec le Burkina Faso.
2. COM(2016)447 - Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 230/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix
3. Participation luxembourgeoise à la mission EUTM RCA
- avis de la commission
4. Adoption des procès-verbaux des réunions du 12 septembre 2016 et du 22 septembre 2016 (réunion jointe avec la Commission de l'Environnement)
5. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 8 au 14 octobre 2016
6. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum, remplaçant de M. Berger, Mme Anne Brasseur, remplaçante de Mme Polfer, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération

M. Patrick Heck, Directeur de la Défense
Mme Elisabeth Cardoso, Directeur-adjoint de la Défense
Lieutenant-Colonel Alain Schoeben, Armée luxembourgeoise

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Présentation par le Ministre de la Coopération et de l'Aide humanitaire
 - de la future programmation avec le Kosovo, et
 - du nouveau programme indicatif de coopération (PIC) avec le Burkina Faso.

Future programmation 2017-2020 avec le Kosovo

Le Ministre de la Coopération et de l'Aide humanitaire rappelle tout d'abord que, bien que le Kosovo ne soit pas un pays cible de la coopération luxembourgeoise, le Grand-Duché soutient le jeune pays depuis 1999 par le biais de programmes ciblés, dont le montant s'élève à 86 millions d'euros pour la période 1999-2016. Il évoque également l'importante présence militaire luxembourgeoise au Kosovo, de même que la présence d'un agent de police dans le cadre de la mission de l'EULEX. Complémentaire à ces missions de stabilisation, le Ministre souligne l'engagement luxembourgeois dans les domaines de l'aide humanitaire, de la reconstruction et du développement suite à la crise des années 90. En se référant aux conflits géopolitiques qui secouent toute la région, le Ministre souligne le nombre assez élevé de demandeurs de protection internationale d'origine kosovare au Luxembourg; le Kosovo se place ainsi au troisième rang de demandeurs d'asile, derrière les ressortissants syriens et irakiens. Dans la mesure où le Luxembourg considère le Kosovo comme pays sûr, il souligne la volonté politique de trouver des solutions rapides pour le retour de ces demandeurs d'asile.

En ce qui concerne le soutien luxembourgeois au développement, le Ministre indique que, sur la période 2012-2016, le Grand-Duché a investi dans trois domaines principaux, celui de la santé, celui de la formation professionnelle ainsi que celui de la gestion des eaux usées, pour un montant total s'élevant à 24 millions d'euros. Dans ce contexte, il indique qu'outre la construction de deux centres de compétences couvrant les volets de la santé et du commerce, un projet d'augmentation de capacités du réseau hydraulique de la ville de Mitrovica, ainsi qu'une automatisation des systèmes d'informations sanitaires ont pu être réalisés. S'y ajoute que par le biais des agences multilatérales et des ONG présentes sur place, notamment la fondation Kosovo-Luxembourg et la Caritas, des projets visant à soutenir les populations vulnérables ont pu être initiés.

En présentant les priorités pour les prochaines années, le Ministre indique que l'accent sera mis sur les deux centres de compétences ainsi que sur un meilleur soutien des populations pauvres des régions rurales. Toujours selon le Ministre, ces projets visent à consolider le tissu social et civil de la société kosovare tout comme l'émergence, la consolidation et la protection d'appareils étatiques démocratiques et seront réalisés avec l'appui de l'ONG locale Kosovar Civil Society Foundation. Il signale que, l'accord signé le 24 octobre 2016 à Pristina couvre la période 2017-2020, est doté d'un budget de 30 millions d'euros et prévoit une concentration sur quatre secteurs : l'éducation et la formation professionnelle, la santé, le renforcement de la société civile et l'assistance technique dans le cadre de l'intégration européenne du Kosovo.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes se réjouit qu'une partie de ce budget soit investie dans la réconciliation et la protection des minorités et ouvre la séance pour d'éventuelles questions.

Discussion

- Suite aux interrogations de deux membres de la Commission quant à la stabilité politique et la mauvaise gestion de l'exécutif kosovare, le Ministre admet qu'il s'agit d'un jeune pays en besoin de stabilisation. Néanmoins, il indique que par la conclusion d'un certain nombre d'accords au niveau des Nations Unies et de l'UE, une certaine responsabilisation du régime politique en place se ferait ressentir. En guise d'exemple, il cite la démission du ministre responsable de l'intégration européenne suite à un conflit avec le Monténégro. De même, il explique qu'à travers les différents fonds investis dans le pays, des actions concrètes sont menées sur le terrain pour aboutir à une amélioration de la situation de la société civile en général et des droits de l'Homme en particulier. Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes ajoute que la Commission recevra le 16 novembre, de la part de la Commission européenne le rapport d'avancement sur les pays voisins et que chacun puisse dès lors se faire une idée des problèmes présents dans ces pays.
- En référence au sujet de la migration, le Ministre pense discerner une certaine ouverture de la part des autorités kosovares pour trouver des solutions afin de faciliter un retour rapide et indique que la thématique a été invoquée lors d'une entrevue récente entre Xavier Bettel et le Premier ministre kosovare, Isa Mustafa. Il insiste sur la nécessité du débat politique et diplomatique pour avancer sur les différents dossiers, tout en admettant que la crise migratoire dans les pays du Balkan fragilise la stabilisation économique du Kosovo et par le même fait les perspectives de la jeune génération. Suite à la remarque d'un membre de la Commission sur l'absence de projets concrets dans le cadre des retours des demandeurs d'asile d'origine kosovare, le Ministre répond qu'un débat politique avec les autorités kosovares a eu lieu pour mettre en place de tels projets. Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes précise qu'effectivement, jusqu'au 17 octobre 2016, le Luxembourg aurait enregistré 156 demandes d'asile ainsi que 97 cas de retour au Kosovo.
- Concernant les raisons de la non-prolongation de la coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'eau, le Ministre cite le manque d'organisation et les allégations de corruption du côté des autorités kosovares et indique vouloir se focaliser sur les secteurs de coopération plus porteurs de résultats concrets.
- Un membre de la Commission s'interroge également sur la position du gouvernement de redéployer ou non un contingent luxembourgeois dans le cadre de la KFOR ce à quoi le Ministre répond qu'il s'agit effectivement du dernier contingent envoyé dans le pays.
- Finalement, un autre membre de la Commission revient sur les allégations de corruption et de mauvaise gestion du gouvernement kosovare et insiste, lors de la mise en œuvre des projets de coopération, sur le besoin de se concentrer sur les principes de bonne gouvernance afin de ne pas compromettre l'efficacité même de l'aide. Par rapport à la situation de sécurité dans le pays, il conseille la réalisation régulière d'un reporting sur l'évolution de la situation.

Nouveau programme indicatif de coopération (PIC) avec le Burkina Faso

Par la suite, le Ministre présente en détail le nouveau PIC avec le Burkina Faso, sans toutefois omettre de rappeler l'instabilité politique et les tensions sociales qui ont suivi les élections de décembre 2015, tout comme la menace terroriste qui se fait ressentir de nouveau sur les pays d'Afrique de l'ouest, y compris au Burkina Faso. De ce fait, une des priorités de la coopération luxembourgeoise consiste en la sécurisation des bâtiments de l'ambassade luxembourgeoise et de LuxDev, de même qu'en la sensibilisation et la protection du personnel luxembourgeois sur place. Dans la même ligne, il révèle également

que les récentes attaques terroristes ont eu leurs incidences sur les dépenses sécuritaires du gouvernement burkinabé. Nonobstant la situation sécuritaire fragile, il explique que le Burkina Faso demeure le pays avec le plus d'ONG luxembourgeoises travaillant activement sur le terrain.

Le Ministre détaille que le deuxième PIC, doté d'une enveloppe de 60 millions d'euros, couvrait initialement une période allant jusqu'en 2015, mais en raison notamment de retards accusés dans le déboursement des fonds et des tensions socio-politiques, il a été prolongé et prendra finalement fin en décembre 2016, ceci avec l'augmentation de son enveloppe financière à hauteur de 32 millions d'euros, portant le montant total du PIC II à 92 millions d'euros. Par la suite, il présente le nouveau PIC III, qui couvre la période 2017-2021 et qui sera signé très prochainement, probablement en novembre 2016. Il mentionne par ailleurs que la phase d'élaboration de ce nouveau PIC s'est faite en lien étroit avec les autorités burkinabés en s'inspirant du nouveau référentiel pour la stratégie de développement du Burkina Faso, le plan national de développement économique et social (PNDES). Dans une perspective de continuité et de consolidation des acquis précédents et avec une enveloppe indicative de 60 millions d'euros, le Ministre ajoute que le PIC III se concentre essentiellement sur la gestion durable des ressources naturelles, notamment forestières, sur l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels afin d'augmenter l'employabilité des jeunes et des femmes ainsi que sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Il termine sa présentation en concluant que le genre, la gouvernance, l'environnement et le changement climatique seront abordés de façon transversale tout au long de la phase d'exécution du PIC III.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes tient à rappeler que les actions de la Coopération luxembourgeoise s'inscrivent dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et que l'ODD n°16 promeut justement l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous.

Discussion

- En matière de coopération dans le secteur de la santé, il est précisé que le PIC III, tout comme le PIC II, ne considère pas la santé comme secteur prioritaire d'intervention, faute de volonté politique de la part des autorités burkinabés. Cependant, il est ajouté que, par l'intermédiaire des diverses organisations internationales (UNAIDS, OMS) et ONG soutenues par la Coopération luxembourgeoise, le volet de la santé est entièrement couvert, d'autant plus qu'une large partie de l'APD luxembourgeoise cible la santé.
- Il est également porté à la connaissance des membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes qu'une étude analysant le fonctionnement de LuxDev a été réalisée par KPMG et qu'elle peut désormais être consultée par les membres de ladite Commission. L'étude démontre notamment le bon fonctionnement général de LuxDev tout en suggérant quelques mesures d'amélioration au niveau organisationnel.

2. COM(2016)447 - Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 230/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix

Sur ce point de l'ordre du jour, le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes rappelle qu'il s'agit d'une proposition de réforme de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) qui s'inscrit dans la réalisation de l'ODD n°16 et n°16a, respectivement. Il explique que la réforme prévoit l'octroi d'une assistance plus complète aux

acteurs du secteur de la sécurité dans les pays partenaires, avec comme objectif principal une utilisation plus efficace de l'assistance de l'UE pour prévenir ou gérer des crises. A terme, il explique que ces mesures devraient permettre de renforcer le lien entre la sécurité et le développement durable et de contribuer à assurer le respect de l'état de droit et la bonne gouvernance. La question parlementaire posée par le Président de ladite Commission sur le sujet, ainsi que la réponse du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sont annexées au rapport.

3. Participation luxembourgeoise à la mission EUTM RCA - avis de la commission

Un représentant de la Direction de la Défense explique que le règlement grand-ducal a pour objet d'autoriser la prolongation de la participation d'un officier militaire luxembourgeois à la mission de formation militaire de l'UE en République centrafricaine (EUTM-RCA), au sein de l'Eurocorps. Il explique que le déploiement des forces de l'Eurocorps a eu lieu avec quelques semaines de retard, mais qu'il ne transfèrera le commandement qu'au bout de six mois, dans le courant du mois de janvier. Afin de permettre au militaire luxembourgeois, qui occupe la fonction d'assistant militaire du commandant de l'opération, de participer à la mission jusqu'au transfert de commandement, il est nécessaire de prolonger l'autorisation de participation jusqu'au mois de janvier 2017 inclus. Finalement, il souligne le savoir-faire du militaire luxembourgeois, très apprécié au sein de la mission ainsi que la visibilité qu'une telle mission procure au Grand-Duché.

Un membre de la Commission aimerait avoir des informations sur l'orientation future de l'Eurocorps. Il s'intéresse également à l'état d'avancement du projet de loi relatif à la participation du Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP).

Concernant l'orientation future de l'Eurocorps, le représentant de la Direction de la Défense explique que dans le cadre du renforcement de la défense européenne, l'Eurocorps continuera à jouer un rôle important et qu'actuellement une discussion au niveau ministériel a lieu. En référence au projet de loi sur les OMP, le représentant explique qu'une version finale a été envoyée aux différents ministères concernés pour commentaire. Il évite d'avancer une date précise pour la présentation du projet de loi au Conseil de gouvernement mais espère que cela se fera avant la fin de l'année 2016.

Un autre membre de la Commission s'interroge s'il ne serait pas possible d'attacher un règlement grand-ducal à une mission au lieu de l'attacher à la durée, afin d'éviter qu'une situation comme celle-ci ne se représente dans le futur.

Le représentant de la Direction de la Défense répond qu'une telle approche serait envisageable dans les cas où la présence d'un militaire luxembourgeois coïncide avec la durée de la mission, ce qui n'est pas toujours le cas et explique que le projet de loi sur les OMP prévoit justement une procédure plus flexible pour éviter de telles situations.

La Commission approuve le projet de règlement grand-ducal à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux des réunions du 12 septembre 2016 et du 22 septembre 2016 (réunion jointe avec la Commission de l'Environnement)

Les procès-verbaux des réunions du 12 septembre 2016 et du 22 septembre 2016 sont adoptés.

5. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 8 au 14 octobre 2016

La liste des documents transmis entre le 8 et le 14 octobre 2016 est adoptée. Il est par ailleurs convenu de désigner les rapporteurs lors d'une prochaine réunion.

6. Divers

Sous ce point, un membre de la Commission indique avoir demandé précédemment de pouvoir obtenir une liste du MAEE concernant l'implémentation des engagements conclus sous l'accord de Minsk aussi bien du côté russe que du côté ukrainien et demande au Président de se renseigner auprès dudit Ministère afin d'obtenir cette documentation.

Luxembourg, le 17 octobre 2016

La Secrétaire-Administrateur,
Tania Tennina

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 juillet 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

La Commission européenne a proposé le 5 juillet 2016 une réforme de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) afin de pouvoir financer le soutien militaire de pays tiers à travers cet instrument. Selon un article publié sur « Spiegel Online », cette initiative de la Commission est une réaction à un papier commun de plusieurs Etats-membres de l'UE, dont le Luxembourg, qui auraient demandé ce changement de l'IcSP.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer les informations relatées par la presse ?
- Quels changements à l'IcSP sont prévus exactement, étant donné que cet instrument est aujourd'hui destiné au « renforcement, sur le long terme, des capacités des organisations impliquées dans la gestion des situations de crise et la consolidation de la paix » ?
- Comment serait-il assuré que l'aide publique au développement reste surtout un moyen de combattre l'extrême pauvreté et ne soit pas utilisée comme prétexte pour financer des programmes de soutien militaire et de sécurité des frontières, lorsque toutes les mesures sont financées par les mêmes instruments ?
- Selon les normes du financement du développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les aides financières versées par le biais de l'IcSP seraient-elles toujours considérées comme aide au développement ?
- Est-ce que, le cas échéant, ce changement de politique aurait également un impact sur la politique d'aide au développement du Luxembourg ?
- Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que la coopération en matière de défense et de sécurité militaire devrait être financée plutôt à travers le budget de la défense, notamment en coopération étroite avec l'OTAN et dans le cadre de la PSDC ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Angel
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 07 juillet 2016

Objet : Question parlementaire n° 2207 du 07.07.2016 de Monsieur le Député Marc Angel

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

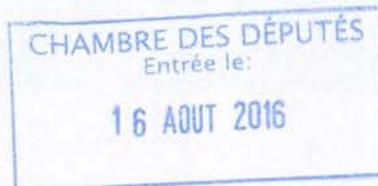
Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire

Luxembourg, le 16 août 2016

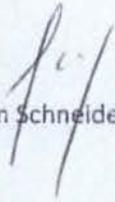


Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 2207 de M. le
Député Marc Angel.


Romain Schneider

Réponse à la question parlementaire 2207 de Monsieur le Député Marc Angel

1. La proposition dont il est fait référence dans la presse fait partie d'un paquet de la Commission européenne et de la Haute représentante Federica Mogherini. Ce paquet, adopté le 5 juillet, comprend deux volets, d'une part une communication sur la réforme du secteur de sécurité dans les pays partenaires de l'Union européenne et, d'autre part, une proposition législative pour étendre l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP).

Cette démarche est la suite logique des conclusions du Conseil de mai 2005 sur le renforcement des capacités pour le soutien à la sécurité et au développement. C'est l'approche globale ("comprehensive approach"), mise en avant par toutes les institutions européennes pour réunir tous les instruments disponibles aussi bien de la PSDC que de la Commission pour répondre aux conflits et crises externes. Le nexus sécurité et développement dont nous vivons les conséquences quotidiennement dans nos pays partenaires comme au Mali ou au Niger doit ici trouver des réponses cohérentes.

L'extension de l'IcSP est dans ce cadre le résultat d'une consultation publique lancée le 1 avril au cours de laquelle 78 réponses ont été transmises, dont celle d'un groupe de pays parmi lesquels le Luxembourg. Ce document n'est donc pas à l'origine de la proposition de la Commission, mais a fourni une des nombreuses contributions. Le point central de ce document était de rappeler la préférence de disposer d'un instrument financier spécifique pour la PSDC, et à courte échéance de revoir le champ d'application de l'IcSP. Il s'agissait sur base des expériences vécues des missions civiles et militaires de l'Union européenne de voir comment mieux les outiller pour le travail sur le terrain.

2. Les adaptations proposées à l'IcSP sont destinées à renforcer la capacité des Etats tiers à prévenir et gérer les crises par leurs propres moyens. L'UE fournirait une assistance sous forme de formations, conseil, mentoring, équipements non-létaux, infrastructures et autres services dans une perspective de développement durable, et suivant l'esprit et la lettre de l'objectif de développement durable 16. L'assistance doit contribuer à assurer le respect de l'Etat de droit, la bonne gouvernance et le contrôle civil des forces de sécurité. A l'avenir cette assistance peut sous des conditions précises et dans des circonstances exceptionnelles être étendue aux forces militaires d'un pays partenaire. Cette utilisation exceptionnelle doit se justifier en cas de crise et quand l'assistance répond à des objectifs clairs de développement, quand les militaires sont un facteur clé pour contribuer à la stabilité et donc au développement.

Cette adaptation proposée doit encore être discutée au Parlement européen et au Conseil et approuvée selon la procédure de codécision.

La proposition exclut le soutien aux dépenses récurrentes, l'acquisition d'armes et de munition ainsi que l'entraînement des forces militaires pour développer leurs capacités de combat.

3. Le financement de cette extension de l'IcSP proviendra de la rubrique 4 du budget général de l'UE et comprendra probablement aussi des fonds d'aide publique au développement. Un transfert de 100 mio est envisagé jusqu'en 2020. Dans ce contexte le Luxembourg, ensemble avec d'autres Etats membres est vigilant pour que l'APD reste vouée au développement et à l'éradication de la pauvreté. Nous avons dès le début de la discussion sur "l'approche globale" plaidé vigoureusement pour que d'éventuels fonds APD restent "dacable", c.à d. respectent les critères d'éligibilité de l'APD tels que fixés par le CAD/OCDE. En même temps nous avons lors de la révision de ces critères au CAD/OCDE refusé avec quelques autres que ceux-ci ne subissent des amendements qui aillent trop loin et dépassent la logique de sécurité et développement telle que nous la comprenons. La réunion ministérielle du CAD a finalement entériné en février 2016 une modification minimale des lignes directrices en matière de comptabilisation des efforts de paix et de sécurité dans le cadre de l'APD. Face à une approche globale de l'UE et un Agenda 2030 il était pour nous essentiel de limiter ici le recours à des fonds APD.

Dans le cas de l'IcSP et d'un recours à des fonds du budget APD de l'UE ces critères du CAD/OCDE devront être respectés.

Toutes les dépenses au titre de l'IcSP ne seront donc pas conformes à ces critères, mais dans ce cas-ci les fonds doivent provenir d'autres lignes de la rubrique 4 du budget général de l'UE.

4. Comme déjà indiqué les critères d'éligibilité de dépenses ADP au titre des efforts de paix et de sécurité ont été revus au CAD au cours de l'année 2015 avec des demandes importantes de révision de certains membres, y compris européens, pour aboutir finalement à un compromis que le Luxembourg, tout comme d'autres pays très attachés à l'aide publique au développement au service de l'éradication de la pauvreté, ont pu accepter. Ces retouches portent sur les modalités de recours, surtout en cas de crise humanitaire, à une logistique militaire et policière. Les opérations de maintien de la paix de l'ONU restent exclues de ces critères, mais des exceptions ponctuelles existent comme les formations en matière de droits de l'homme, la réintégration de soldats démobilisés ou la détection et l'enlèvement de mines. Toutes opérations de renseignement et de collecte de données sont formellement exclues.

5. On ne peut pas dire qu'il s'agit dans le cas de la proposition d'extension de l'IcSP d'un changement substantiel de politique. Entre 2001 et 2009 la Commission a dépensé plus d'un milliard€ en soutien aux secteurs de sécurité et de la justice, la gestion des frontières, la réforme de la justice, le désarmement/démobilisation/réintégration et la supervision du secteur de sécurité par des civils.

Le Luxembourg pratique de son côté la politique des 3D, notamment au Mali et au Niger où des fonds d'aide publique au développement ont permis de soutenir les missions civiles de police, et où des fonds de la direction de la défense du MAEE ont permis de soutenir la mission militaire de l'UE au Mali, et ce toujours dans des opérations qui répondent pleinement aux critères du CAD/OCDE (avant et après la révision).

6. J'aimerais souligner que dans le cas de l'extension proposée de l'IcSP nous ne nous trouvons pas face à une coopération large en matière de coopération militaire avec des pays partenaires, mais dans des cas précis et limités aux besoins de stabilité et de développement. Comme le non-paper auquel le Luxembourg a souscrit, le précise, il serait plus approprié de créer pour le soutien de ces opérations un instrument spécifique PSDC. La revue à mi-parcours des instruments financiers du budget de l'UE en 2017 sera le moment propice pour soulever cette question.

Il faut néanmoins aussi souligner que la logique de l'Agenda 2030 et ses 16 objectifs du développement durable signifient une sortie des silos traditionnels et une recherche de complémentarité des actions, y compris en matière de politique étrangère de l'Union européenne (comprehensive approach). Il y aura donc à l'avenir à trouver la bonne structuration des politiques, sans mélanger les genres et les budgets, mais en organisant la complémentarité et les zones de recoupement. L'extension de l'IcSP est un essai dans les circonstances actuelles de ce faire. Encore faudra-t-il veiller à ce que les lignes rouges de l'utilisation des fonds d'aide publique au développement ne soient pas franchies.